AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1834
FR0000031122-FS0864

8 août 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

AIR FRANCE-KLM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 août 2016, complété par un courrier reçu le 8 août, la société JP Morgan Chase & Co. a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 3 août 2016, par l'intermédiaire de ses filiales JP Morgan Securities plc[1] (25 Bank Street, Londres, E14 5JP, Royaume-Uni) et JP Morgan Clearing Corp.[1] (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis), le seuil de 5% du capital de la société AIR FRANCE-KLM et détenir 16 357 609 actions AIR FRANCE-KLM représentant autant de droits de vote, soit 5,45% du capital et 4,38% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JP Morgan Securities plc	15 112 066	5,04	15 112 066	4,05
JP Morgan Clearing Corp.	1 245 543	0,41	1 245 543	0,33
Total JP Morgan Chase & Co.	**16 357 609**	**5,45**	**16 357 609**	**4,38**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions AIR FRANCE-KLM sur le marché.

A cette occasion, la société JP Morgan Securities plc a franchi en hausse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 785 299 *physical-settled call option* arrivant à échéance le 16 décembre 2016 et portant sur autant d'actions AIR FRANCE-KLM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) et la société JP Morgan Clearing Corp. a précisé détenir 1 245 543 actions AIR FRANCE-KLM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) au titre d'un contrat de prêt de titres avec faculté de rappel portant sur autant d'actions AIR FRANCE-KLM.

En outre, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, 11 425 445 actions AIR FRANCE-KLM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) sous la forme de 22 contrats d'*equity swap* à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 31 mars 2017 et le 6 septembre 2017, portant sur autant d'actions AIR FRANCE-KLM[3].

[1] Contrôlée au plus haut niveau par JP Morgan Chase & Co.
[2] Sur la base d'un capital composé de 300 219 278 actions représentant 373 732 262 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Sur la base d'un delta de 1 au 3 août 2016.